

LES SITES UBP-AM.NET - UBP-FRANCE.COM - UBP-FRANCE.NET

Category: [Epargne](#)

Tag: [Enquête](#)



Ces noms de domaine ont été enregistrés entre octobre 2021 et février 2022. Ils sont inscrits sur la liste noire de l'AMF depuis le 11/07/2022. Il a été usurpé l'identité d'une société réelle.

Les sites internet

Le site ubp-france.com

Il a été créé le 18/10/2021. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/ubp-france.com>

Le site ubp-france.net

Il a été créé le 12/12/2021. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/ubp-france.net>

Le site ubp-am.net

Il a été créé le 21/02/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/ubp-am.net>

Nos recherches

Les sites ne sont pas accessibles. Cette opacité doit être un des critères qui doivent vous faire fuir !

Ils sont inscrits sur la liste noire de l'AMF depuis le 11/07/2022.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Nous vous communiquons diverses informations selon la situation.

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<http://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à l'adresse placement@adcfrance.fr

